

Championnat Départemental Féminin par Équipes

Bonne nouvelle pour le Championnat Féminin car nous avons la création de 2 équipes ce qui nous donne 6 équipes en tout.

CALENDRIER

Le calendrier indique la date officielle de rencontre (Samedi). Les demandes de tous les clubs étaient tellement précises que le seul moyen d'avoir quasiment toutes les demandes acceptées (seul 1 club n'a pu l'être) a été de faire une poule de 8 avec 2 exempts placés en position 1 et 8.

| J | Dates | Rencontres | | | |
|---|-------------------|------------|-------|-------|-------|
| 1 | Samedi 22 Janvier | 1 - 8 | 2 - 7 | 3 - 6 | 4 - 5 |
| 2 | Samedi 5 Février | 7 - 1 | 6 - 2 | 5 - 3 | 8 - 4 |
| 3 | Samedi 12 Février | 1 - 6 | 2 - 5 | 3 - 4 | 8 - 7 |
| 4 | Samedi 12 Mars | 5 - 1 | 4 - 2 | 3 - 8 | 6 - 7 |
| 5 | Samedi 26 Mars | 1 - 4 | 2 - 3 | 7 - 5 | 8 - 6 |
| 6 | Samedi 9 Avril | 3 - 1 | 2 - 8 | 4 - 7 | 5 - 6 |
| 7 | Samedi 14 Mai | 1 - 2 | 7 - 3 | 6 - 4 | 8 - 5 |

PRÉ-RÉGIONALE

| Poule A | | Jour |
|---------|------------------------|------|
| 1 | Exempt | S |
| 2 | PARIS 13 TT 2 | S |
| 3 | SPORTING PARIS 20 TT 3 | S |
| 4 | PARIS IX ATT 1 | S |
| 5 | ATT XV 2 | S |
| 6 | AP 17 1 | S |
| 7 | PARIS 13 TT 3 | S |
| 8 | Exempt | S |

PRÉ RÉGIONALE

POULE 1

| Journée 1 | | | |
|------------------------|---------------|--|--|
| Exempt | Exempt | | |
| PARIS 13 TT 2 | PARIS 13 TT 3 | | |
| SPORTING PARIS 20 TT 3 | AP 17 1 | | |
| PARIS IX ATT 1 | ATT XV 2 | | |

| Journée 2 | | | |
|---------------|------------------------|--|--|
| PARIS 13 TT 3 | Exempt | | |
| AP 17 1 | PARIS 13 TT 2 | | |
| ATT XV 2 | SPORTING PARIS 20 TT 3 | | |
| Exempt | PARIS IX ATT 1 | | |

| Journée 3 | | | |
|------------------------|----------------|--|--|
| Exempt | AP 17 1 | | |
| PARIS 13 TT 2 | ATT XV 2 | | |
| SPORTING PARIS 20 TT 3 | PARIS IX ATT 1 | | |
| Exempt | PARIS 13 TT 3 | | |

| Journée 4 | | | |
|------------------------|---------------|--|--|
| ATT XV 2 | Exempt | | |
| PARIS IX ATT 1 | PARIS 13 TT 2 | | |
| SPORTING PARIS 20 TT 3 | Exempt | | |
| AP 17 1 | PARIS 13 TT 3 | | |

| Journée 5 | | | |
|---------------|------------------------|--|--|
| Exempt | PARIS IX ATT 1 | | |
| PARIS 13 TT 2 | SPORTING PARIS 20 TT 3 | | |
| PARIS 13 TT 3 | ATT XV 2 | | |
| Exempt | AP 17 1 | | |

| Journée 6 | | | |
|------------------------|---------------|--|--|
| SPORTING PARIS 20 TT 3 | Exempt | | |
| PARIS 13 TT 2 | Exempt | | |
| PARIS IX ATT 1 | PARIS 13 TT 3 | | |
| ATT XV 2 | AP 17 1 | | |

| Journée 7 | | | |
|---------------|------------------------|--|--|
| Exempt | PARIS 13 TT 2 | | |
| PARIS 13 TT 3 | SPORTING PARIS 20 TT 3 | | |
| AP 17 1 | PARIS IX ATT 1 | | |
| Exempt | ATT XV 2 | | |

RAPPEL DES RÈGLEMENTS AUX CAPITAINES DES ÉQUIPES FÉMININES**NOUVELLES RÈGLES !**

Pas de nouvelle règle

ATTENTION !**- Rappel des Règlements administratifs départementaux :**

Il est considéré que le club est censé savoir que sa joueuse avait été licenciée auparavant, le club sera donc considéré comme responsable si une telle joueuse joue en compétition avec une nouvelle licence. Cette joueuse sera alors considérée comme non qualifiée dans l'épreuve, ou les épreuves, à laquelle elle aura participé avec cette nouvelle licence, avec toutes les conséquences sportives et financières qui peuvent en découler. Ses résultats seront mis en attente à titre individuel jusqu'à ce que son ancienne licence ait été transférée puis validée ou qu'une licence ayant le bon nombre de points classements ait été créée puis validée.

Rôle du capitaine de l'équipe receveuse

- Ouvrir la salle, recevoir l'équipe adverse, fournir les balles et la feuille de rencontre, et désigner les tables.
- S'occuper de la rédaction et de l'envoi de la feuille de rencontre.

Rôle du capitaine de l'équipe visiteuse

- Remplir la fonction de juge-arbitre (JA) en l'absence d'un officiel désigné.
- Vérifier le bon remplissage de la feuille de rencontre, car c'est le JA qui en atteste la véracité.

Horaires

- Les équipes doivent arriver à 14h30 et la feuille de match doit être faite immédiatement.
- Les parties sur les tables doivent débuter à 15h00 impérativement.
- Si l'équipe visiteuse est en retard, des forfaits partiels peuvent être demandés à :
 - 15h15 (parties A/X, B/Y)
 - 15h30 (parties C/Z, B/x)
 - **Si la feuille de rencontre a été complètement remplie par l'une des joueuses présentes, les forfaits des parties suivantes pourront être demandés selon le même rythme, toutes les 15 minutes.**
- Pas de délai pour l'équipe receveuse.

Composition des équipes

- Les équipes sont composées de 3 joueuses.
- Le classement est le nombre de points figurant sur la licence.
- Dans toutes les divisions, les poussines ne peuvent pas participer à ce championnat.

Placement des Joueuses

- Il est interdit qu'une composition d'équipe soit modifiée à partir du moment où les premières parties ont été lancées, même pour corriger une erreur ou pour combler une absence. S'il s'avère qu'une composition d'équipe a été modifiée, la ou les joueuses qui a ou qui ont été remplacées, déplacées ou ajoutées seront considérées comme non qualifiées. Leurs parties seront considérées perdues 2-0 pour l'équipe, avec toutes les autres conséquences sportives qui en découleraient. De plus, une pénalité financière sera appliquée au club fautif si le résultat final de la rencontre n'est pas inversé en leur défaveur ou perdu par pénalité. La responsabilité d'une mauvaise composition d'équipe incombe exclusivement au capitaine de l'équipe.

Brûlage

- Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase. Une joueuse ayant disputé 2 rencontres, consécutives ou non, lors d'une même phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.
- Si un club est représenté par 2 équipes dans une même poule, une joueuse ayant joué une rencontre avec une des 2 équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les 2 équipes sont dans la même poule.
- Une joueuse numérotée (1 à 300) peut jouer dans les deux championnats (masculin et féminin) au cours d'une même phase, mais pas au titre de la même journée
- Le brûlage spécifique à la 2^{ème} journée (cf. *Championnat Masculin Article 6 Alinéa C*) ne s'applique au Championnat de France Féminin Départemental uniquement dans le cas de joueuses ayant jouées au niveau régionale ou supérieur en J1.

Feuille de rencontre

- Elle doit indiquer la ligue, la division, la poule, le lieu, la date, l'heure, le numéro de la journée.
- Les 2 capitaines s'entendent ou tirent au sort la lettre de désignation de chaque équipe (A ou X).
- Chaque capitaine inscrit sur la feuille la composition de son équipe, en indiquant bien :
 - Le numéro et l'intitulé du club et le numéro de l'équipe,
 - Les noms, prénoms, classements, points et numéros de licence de chaque joueuse,
 - La composition des doubles, lorsque ces parties seront à jouer.
- Chaque capitaine doit vérifier les licences de l'équipe adverse. Elles doivent mentionner la certification médicale.
- Un capitaine a le droit de cacher sa composition d'équipe lorsque le capitaine adverse inscrit la sienne sur la feuille de rencontre.
- Une joueuse ne présentant pas sa licence peut jouer sur présentation de son certificat médical.
- En cas d'erreur et d'oubli, les deux associations sont tenues responsables.

Déroulement de la rencontre

- La rencontre doit se dérouler sur 2 tables.
- Les parties se jouent en 3 manches gagnantes, dans l'ordre strict de la feuille de rencontre, double compris.
- Toute joueuse, inscrite sur la feuille de rencontre, absente à l'appel de sa première partie, perd celle-ci par WO. Elle pourra disputer les parties suivantes, qui seront prises en compte.
- Ne pas oublier d'inscrire le résultat final et de faire signer la feuille de rencontre par les deux capitaines et le JA.

Inscription des scores sur les feuilles de rencontres

- Les feuilles de rencontre actuelles sont du modèle " A contre X ". Il faut inscrire systématiquement les scores acquis par la joueuse nommée en premier, c'est-à-dire ceux de l'équipe A, B, C.
 - Si la joueuse A a gagné la manche, marquer les points perdus (ex : pour 11/03, marquer seulement 03).
 - Si la joueuse A a perdu la manche, mettre un signe moins (-) devant les points réalisés (ex : pour 03/11, marquer - 03).

Décompte des parties lors des rencontres :

- Victoire = 2 pts, Défaite sur table = 1 pt, Défaite par absence ou forfait = 0 pt
- Une joueuse abandonnant en cours de partie marque 1 pt **et ne peut pas disputer les parties restantes.**
- Une joueuse ne disputant pas une partie, même pour cause de blessure, marque 0 pt et ne peut pas disputer les parties restantes.
- Une joueuse présente, mais blessée dès son arrivée, sera considérée comme absente, sauf blessure dûment constatée durant l'échauffement, et confirmée par un certificat médical envoyé dans les 5 jours suivant la rencontre.
- En cas de rencontre interrompue, si aucune des deux associations n'est fautive et que plus de la moitié des parties se sont terminées, 1 point-partie est accordé à chaque équipe par partie restante. Dans tous les autres cas de figure, l'addition des points partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. A noter que les joueurs absents au moment de l'interruption ou qui ont abandonné lors d'une partie précédente, ne peuvent bénéficier de ce point de présence.

Saisie et transmission des feuilles de rencontre

- Toutes divisions : saisie obligatoire sur SPID des feuilles de rencontre par les clubs avant le lundi soir à minuit (http://www.fft.com/monclub/spid_admin/liste.php)

ATTENTION ! AMENDE EN CAS D'OUBLI OU DE SAISIE INCORRECTE / INCOMPLÈTE

- Envoi de la feuille de rencontre **par e-mail** au responsable du championnat au plus tard le mardi suivant la rencontre.

ATTENTION ! AMENDE EN CAS DE RETARD

- Envoi obligatoire **par e-mail** d'une feuille de rencontre avec indication de la composition en cas de forfait de l'équipe adverse.
- Envoi obligatoire **par e-mail** au responsable du Championnat avec indication de la composition en cas de match exempt.

secretariat@paristt.com

| |
|--|
| TABLEAU DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES |
|--|

| | |
|--|------------------------|
| Feuille incorrectement remplie (3 erreurs) | 10 € par équipe |
| Feuille de rencontre envoyée en retard | 10 € |
| Feuille de rencontre non saisie sur SPID | 15 € |
| Saisie sur SPID incorrecte ou incomplète | 5 € |
| Forfait prévenu | 15 € |
| Forfait non prévenu | 30 € |
| Forfait Général Équipes | Montant droit |
| Forfait Dernière Journée (phase 1 ou 2) | d'engagement |

SALLES & RESPONSABLES D'ÉQUIPES

| AP 17 | ATT XV | PARIS 13 TT |
|---|--|---|
| Aurélie ATTY 06 29 41 84 10 @ aurelie.atty@yahoo.com Gymnase Bernard Lafay 26 rue Boulay 75017 Paris | Anne BRADELLE 06 52 57 12 49 @ anne.brabelle@gmail.com Gymnase Charles Rigoulot 18 avenue de la Porte Brancion 75015 Paris | Vincent PETITPEZ 06 78 33 81 18 @ vince.petitpez@gmail.com Salle Spécifique Carpentier 25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 Paris |
| PARIS IX ATT | SPORTING PARIS 20 TT | |
| Cécile VIALLE 06 64 13 98 09 @ cecile.stephanie@numericable.fr Centre de la Nouvelle Athènes 14-18 rue de la Tour des Dames 75009 Paris | Guillaume DECRETON 06 28 06 10 55 @ contact@sp20tt.net Gymnase Maryse Hilsz 34, rue Maryse Hilsz 75020 Paris | |